



Réunion d'information sur la santé financière de la Caisse des pensions

Genève, vendredi 17 octobre 2008 à 13 :00 dans la Salle V

Face à la crise financière mondiale que nous vivons en ce moment, beaucoup de nos collègues nous ont fait part de leurs inquiétudes quant aux versements futurs de leur retraite.

Le Syndicat du personnel de l'OIT, en collaboration avec le Département des ressources humaines, a tenu une séance d'information sur le sujet le vendredi 17 octobre 2008.

Les représentants de l'Administration et des participants du Comité des pensions de l'OIT ainsi que la Secrétaire de ce Comité ont unanimement rassuré leurs auditeurs : la Caisse des pensions est bien gérée, ses fonds sont placés en fonction d'objectifs d'investissement à long terme et sa santé financière est mesurée tous les 2 ans par une évaluation actuarielle. Les six dernières évaluations ont révélé un surplus. Il n'y a aucune divergence de vues sur ce sujet entre les représentants des administrations et ceux des participants. Nous voilà rassurés.

Les avoirs de la Caisse des pensions sont actuellement placés de la manière suivante :

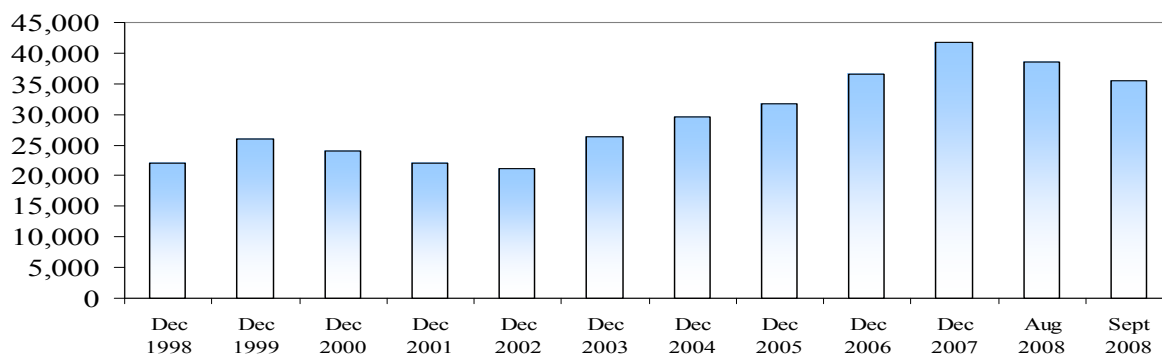
- 56 % en actions
- 33 % en obligations
- 11 % en placement à court terme, immobilier et divers.

La répartition de ces placements se situe entre celle des caisses de pension aux USA et celle des caisses de pension européennes. Aux USA les caisses de pension investissent plus en actions et moins en obligations alors que la tendance est inverse en Europe.

Le nombre des participants a augmenté ces deux dernières années de 10% d'où plus de revenus pour la Caisse. Le montant des pensions versées mensuellement aux retraités est pratiquement égal aux cotisations perçues, c'est à dire que la Caisse n'a besoin ni des revenus des placements ni, à fortiori, de vendre ses avoirs.

Les avoirs qui étaient à leur plus haut niveau au 31 octobre 2007 se sont réduits et représentaient \$ 35 milliards fin septembre 2008 et 32 milliards début octobre 2008, une diminution qui n'a rien de catastrophique puisque ces avoirs se situent à un montant presque semblable au niveau atteint au 31 décembre 2006, comme l'indique le graphique ci-dessous :

UNJSPF Total Market Value (USD \$ millions)



La Secrétaire du Comité des pensions du BIT a rappelé que la Caisse des pensions des Nations Unies est un régime à prestations définies. Cela signifie que le montant de la pension est déterminé par le montant des salaires et la durée de service du membre du personnel concerné et, par conséquent, il n'est pas affecté par la fluctuation du niveau des rendements des placements de la Caisse.

Ces renseignements doivent suffire à rassurer les plus pessimistes d'entre nous. Mais, questionne le plus pessimiste parmi les plus pessimistes, que se passerait-il si la Caisse des pensions faisait faillite?

Et bien l'article 26 des « Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies s'appliquerait. Cet article a la teneur suivante :

Couverture des déficits

- a) si l'on constate, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse risquent d'être insuffisants pour faire face aux obligations découlant du présent statut, chaque organisation affiliée verse à la Caisse les sommes nécessaires pour combler le déficit.

Si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à nous les poser.
